

Une tentative d'enseignement de la langue allemande aux jeunes Genevois : 1560-1564

Autor(en): **Dufour-Vernes, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **1 (1892-1897)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002690>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UNE TENTATIVE D'ENSEIGNEMENT

DE LA

LANGUE ALLEMANDE AUX JEUNES GENEVOIS

(1560-1564)

L'enseignement des langues vivantes dans notre collège est une création relativement moderne. L'idée n'en a pas même surgi, en ce qui concerne l'idiome germanique, à la restauration de notre indépendance, lorsque nous sommes devenus partie intégrante du corps helvétique et que l'allemand devait être considéré désormais comme une seconde langue nationale. Les études n'étaient alors envisagées que comme une préparation aux carrières libérales et non point à celles du commerce et de l'industrie, en sorte que la connaissance grammaticale et méthodique des langues semblait superflue. Cependant les Genevois étaient souvent contraints d'aller chercher des moyens d'existence à l'étranger et, même sans sortir du pays, ils soutenaient de nombreux rapports avec l'extérieur. Mais, dans ce cas, les échanges avec le dehors en vue des apprentissages pouvaient suffire à faire connaître la langue usuelle. Au XVII^e siècle et auparavant, on n'avait pas non plus éprouvé le besoin de créer à l'Académie une chaire de langue italienne, alors que nous avions un grand nombre de familles italiennes de toutes les classes et que nos relations avec l'Italie, pour le commerce et la grosse question des pestes, étaient bien plus suivies que de nos jours.

Jusqu'à la Réforme, le latin servait presque exclusivement à la correspondance entre les États et à la rédaction des documents

officiels. Mais, lorsqu'après cette époque on commença à Genève et dans les cantons suisses à n'utiliser à cet effet que les langues nationales, il était à craindre que les républiques puissantes de Berne et de Zurich, entre autres, qui nous écrivaient souvent en français, ne demandassent la réciprocité, c'est-à-dire des réponses en allemand.

Cette question ne tarda pas à intervenir, sous la forme d'une pression de nos alliés de Berne. Les rapports avec cette ville, depuis le traité de combourgeoisie, étaient devenus très fréquents, et son gouvernement ne fut sans doute pas fâché de nous causer par sa démarche quelque embarras de plus, vu l'allure autocratique qu'il prenait parfois avec notre petit État. Le 27 mai 1553, Berne écrivait au Conseil : « Nous sommes cy-devant en plain Conseil, ayans assemblé les Deux-Cens, résolus pour le bien de vous et nous et la commodité des deux langages, aussi à la descharge de noz advoyers ou leurs lieutenans, lesquelz ne pourroient tous estre prompts à interpréter vostre langue, que doresnavant veuillez proposer vos affaires icy devant nous en alleman, soit verbalement ou par escript, comme tous aultres seigneurs et villes sont contraincts faire le mesme, vous priant ce ne prendre à déplaisir. »

Le Conseil prit connaissance de cette lettre le 1^{er} juin, renvoya la délibération sur cet objet et finalement décida, le 12, qu'au lieu d'ambassades, on enverrait des lettres. Mais ce ne pouvait être qu'une résolution toute platonique, car les objets en litige avec Berne étaient toujours nombreux depuis que cette ville possédait le Chablais et le pays de Gex : questions de taille et de baillis, de droits sur Saint-Victor et Chapitre, questions ecclésiastiques et surtout renouvellement de la combourgeoisie. Pour traiter toutes ces choses, une correspondance ne pouvait suffire, et les ambassades continuèrent. Mais Berne persista, et lorsque trois ans après, en avril 1556, une députation lui fut envoyée pour le fait de la combourgeoisie, on contraignit nos ambassadeurs à faire leurs propositions en allemand (il n'y avait sur les quatre que Michel Roset qui pût le faire), et l'on traduisit séance tenante les lettres envoyées par Genève.

Notre gouvernement se décida enfin à chercher le moyen d'obvier à ces difficultés et voici ce qu'on lit dans le *Registre des*

*affaires du Collège*¹ : « Des escoliers pour aprendre aleman. L'an 1560, au moys d'augst, Messieurs, ayans considéré les affaires qu'ilz ont heu du passé contre les dues de Savoye et dempuy avec les deux villes Berne et Fribourg par devant les seigneurs des Lignes, et en plusieurs journées et marches, et qui encores sont de présent pendans indécis avec lesditz seigneurs de Berne qui par rigueur nous font plaider en langue germanique, outre ce qui pourroit cy-après survenir, comme on veoit coustumièrement les affaires redoubler; et qu'en iceux on aura besoing de bons sçavans et experts en celle langue pour soubtenir et démener lesd^{es} causes, affin qu'en la nécessité on ne demeure pas déproveu ny sujet à gens estrangés, mais que les citoiens mesmes puissent eux mesmes servir à la république ès offices et charges de juges, scribes, et procureurs ès marches, ambassadeurs vers les princes et autres endroitz, en temps de paix ou de guerre, — ont advisé et arrêté d'entretenir ordinairement en Allemagne quatre escoliers citoiens, lesquelz avec les lettres aprennent la langue à l'effet que dessus. »

On trouve, en effet, le 30 juillet de cette même année, dans le registre du Conseil, la première mention de cette entreprise. On rappelle qu'il a été décidé ci-devant d'envoyer quatre enfans en Allemagne (c'est-à-dire dans la Suisse allemande), « pour aprendre la langue et estudier affin de s'en pouvoir servir à l'advenir pour le public, et [que] pour ce faire fut déterminé cent escus pour tous, ce que n'auroit esté exécuté, combien que à présent et à l'advenir nous est grandement nécessaire d'avoir gens qui entendent la langue d'Alemagne. Et pour ne obmettre ung si grand bien, arrêté qu'on en eslise quatre des plus capables qui soient desjà un peu grandz, » etc.

Le 22 août, on opine que « huit citoyens enfans seront choisis par le régent et autres professeurs en présence du syndic Roset, lesquels enfans seront amenés au Conseil qui en retiendra quatre des plus capables et enfans de parens bien affectionnés au public. »

Le 26, Roset et son collègue Louis Frane rendirent compte de leur mission. Ils rapportèrent « qu'ils furent sabmedi dernier au

¹ Archives d'État, *Manuscrits historiques*, n° 73, f° 98.

collège pour l'examen des escoliers, suivant l'arrest dernier, et qu'ayant appelé les deux lecteurs publics avec les régens, ils examinarent les citoyens estudians des classes qu'i[ls] trouverent en assés bon nombre qui profitent bien et en la religion et aux aultres lettres, et qu'entre tous ilz en ont choisi huit, ascavoir Estienne Gros, filz de Jehan Gros, Guait, Claude de la Maisonneufve, filz de No. Claude de la Maisonneufve, syndique, Estienne Gai, filz de Domeine Gai ¹, et Jehan Blandin, filz de Mermet, citoyens, que sont de la première classe, et de la seconde, Joseph de la Maisonneufve, filz de No. Jehan, Gabriel, filz de Thivent Pattu, David, filz de spectable François Chapuis, médecin, Marin, filz de feu Pierre Galatin. Et sus ce l'on a opinous pour sçavoir lesquelz quatre l'on debvra envoyer en Allemagne, et la plus grand voix est tombée sus les quatre premiers, lesquelz debvront estre envoyés le plus brefz que sera possible aux despens toutesfois de la Seigneurie, excepté qu'il ne sera baillé que douze escus pour an pour celuy du S^r de la Maisonneufve, d'autant qu'il a assés de quoy, avec déclaration que si dans demi an l'on aperçoit qu'il y en aye qui ne profite, qu'en son lieu l'on en mettra ung aultre. Et soient de ce les pères advertis. »

Le lendemain, on faisait venir en Conseil ces jeunes gens, qui avaient en moyenne 14 à 15 ans, et il leur était fait « de grandes exhortations et remonstrances de profiter pour servir au public. » On décida de faire habiller Gros et Gay qui avaient été élevés à l'hôpital, sous condition que si plus tard ils ne voulaient pas s'employer au service de la ville, ils restitueraient tout ce qu'on aurait dépensé pour eux.

Le 29 août, un des deux secrétaires d'État, Pierre Chenelat, sur le point d'aller à Baden, était chargé de trouver un logis pour ces enfants qui partiraient ensuite sous la garde d'un héraut. Un mois après, le 26 septembre, le logement ayant été trouvé, on arrête de les envoyer le plus tôt possible « sus une charrette, » et de bailler quarante écus « pour l'intrage et com-

¹ Le registre des affaires du Collège dit : « filz de feu Domaine Gay, qui estoit officier guex, » et ajoute : « lesd. Gros et Gay estant nourrys à l'hospital de ceste cité. »

mencement des quatre pensionnaires », selon la coutume d'Allemagne.

Mais avant le départ, on les fait revenir en Conseil le 1^{er} octobre. « Ici se sont présentés les escoliers qu'on envoie en Allemagne aux despens de la ville, joint avec eux Jehan Pernet, Joseph Baudichon, le filz de Jaques Nicolas Vulliet et le filz de Pierre Planchan ¹, lesquelz ont fait une oraison d'actions de grâces à la Seigneurie par l'organe du filz de Jehan Gros. Après quoy leur ont esté faites grandes remonstrances et exhortations de bien profiter et avoir toujours la crainte de Dieu devant leurs yeux ; » et le secrétaire ajoute : « Nostre Seigneur leur face la grâce de servir à sa gloire et à ceste République. Amen ! » Le 22, sur la demande de ces jeunes gens arrivés au terme de leur voyage, on charge Roset de les pourvoir de livres selon qu'il reconnaîtra être le plus expédient ².

On recevait de temps à autre des nouvelles de ces jeunes garçons. Le 5 août 1561, Théodore de Bèze, ayant été en mission à Zurich afin d'obtenir la coopération du ministre Pierre Martyr pour maintenir et réformer la religion en France, sur la demande du roi de Navarre, dit en Conseil qu'il a visité les écoliers que Messieurs entretiennent à Zurich, et qu'il a trouvé que, grâces à Dieu, ils profitent bien. Et du 23 avril 1562 : « Icy le seigneur Roset a raporté avoir receu lettres en allemand de Zacharie Monet, Jan (erreur pour Étienne) Gros et de la Maisonneuve, escoliers de Messieurs à Zurich, par lesquelles il a cogneu qu'ilz ont assés proffité. » Cependant, le 15 septembre suivant, on apprend qu'Étienne Gros « se fasche ³ par de là, » et on dé-

¹ Ces quatre derniers ne sont plus nommés dans la suite. S'ils partirent aussi, ce fut évidemment à leurs frais et sans que la Seigneurie eût autrement à s'occuper d'eux. On a vu plus haut que Joseph Baudichon, soit de la Maisonneuve, était le premier des quatre de la seconde classe, qui avaient été présentés avec ceux de la première pour le choix à faire.

² Au moment de leur arrivée à Zurich, un ministre de cette ville amenait à Genève un certain nombre de jeunes enfants dans l'espoir de leur trouver ici des maîtres au même prix. Mais la chose n'était pas si aisée à arranger, car nos régents demandaient trente écus par an et plus pour chaque élève, tandis que les Zuricois avaient pris nos enfants pour vingt écus chacun. Le Conseil les invita à dîner, puis s'occupa à leur trouver ce qu'ils désiraient.

³ S'ennuie.

eide que Roset prendra l'avis de Calvin pour savoir s'il sera bon de le rappeler ou de le faire rester. Enfin, au 28 décembre 1563, se trouve la mention suivante : « Escoliers de Zurich. Le S^r Roset a raporté avoir receu lettres des maistres desd. enfans, lesquelz promettent de les instruire fidèlement, et aussi en a receu desd. enfans qui, à son advis, font bon proffit; et au reste pour ce que les maistres se plaignent de la cherté, arresté de leur donner à chascun d'eux un escuz pour leurs femmes qui sont quatre. »

Il y avait eu donc quelque changement dans le personnel de ces écoliers, puisque Zacharie Monet n'était pas dans le premier envoi. On trouve la mention de deux autres élèves; le 15 octobre 1562, on présentait des enfants de l'hôpital et de la ville avec les rapports de leurs maîtres et deux d'entre eux, Abraham Grillon et Jean Gringalet, furent choisis pour quatre ans. A cette occasion, on accentue encore la note sur les remboursements à faire par leurs parents ou tuteurs au cas où ils reviendraient avant le terme fixé, sans cause légitime.

Des quatre qui avaient fait partie du premier envoi, Claude de la Maisonneuve fut mis en pension chez le « prescheur » Zwingli¹ la première année, et la seconde chez le professeur Victius. Au bout de ce temps, « ne se trouvant pas bien par delà, » il revint au commencement d'octobre; Étienne Gros, qui était aussi chez le professeur Viet, revint avec de la Maisonneuve « pour ce qu'il n'avoit plus volonté de poursuyvre par delà, et a requys de s'en revenir; » Étienne Gay fut logé chez le maître d'école Jean Herter et n'y resta que six mois « pour ce qu'il se gouvernoit légèrement comme jeune et inconsideré tellement qu'il a esté rappellé et remys à l'hospital², » de même que le précédent;

¹ Il ne s'agit pas ici du réformateur, mort en 1531, mais évidemment de son fils qui portait le même prénom que son père et qui était pasteur et professeur d'hébreu.

² Au premier moment, les nouvelles avaient été si défavorables sur son compte qu'il avait été décidé de faire fouetter « tant là qu'ici » le dit Gay en présence des autres enfants pour leur donner exemple. Mais Gay étant revenu avec une lettre de son maître qui le recommandait et demandait « de ne lui imputer ce qui lui est provenu d'une trop grande jeunesse, » il ne paraît pas que la correction ait eu lieu. (*Reg. du Conseil*, 27 février et 8 avril 1561.)

et Jean Blandin, placé chez le médecin Cellarius ¹, y resta jusqu'au milieu d'octobre 1564 et revint à cause de la peste qui régnait à Zurich. Il fut le seul qui fit ses quatre années.

Zacharie Monet, qui avait été nourri à l'hôpital, remplaça Gay et arriva à Zurich à la fin de mars 1561 chez le même Herter. Il revint avec Blandin le 21 octobre 1564.

Abraham Grillon et Jean Gringalet remplacèrent, en octobre 1562, de la Maisonneuve et Gros, le premier placé chez Cellarius, le second chez un personnage dont je n'ai pas réussi à déchiffrer le nom; ils revinrent tous deux avec Blandin et Monet pour échapper aussi à l'épidémie.

La Seigneurie, en fin de compte, s'aperçut qu'elle n'avait pas lieu d'être très satisfaite de ces jeunes garçons. Le 29 mai 1564, Roset présentait en Conseil des lettres du maître de Blandin et de Grillon par lesquelles il l'avertissait « qu'ilz ne font pas fort bien leur devoir et surtout led. Blandin. Par quoy arrêté, attendu qu'il aura tantost achevé ses quatre ans, qu'on le rapelle pour veoir comme il se portera icy. Et quant à Grillon, qu'il (Roset) luy mande qu'il fasse mellieur devoir. »

Aussi le Conseil s'empressa-t-il, apprenant le 25 septembre que la peste sévissait violemment à Zurich, de rappeler les écoliers, d'autant que quelques-uns d'entre eux étaient logés chez Cellarius que ses fonctions appelaient à visiter les malades.

Monet, Blandin et Grillon, de retour à Genève, présentèrent le 23 octobre une lettre aux Conseillers, écrite en allemand, pour les remercier « de tant de bien qu'ils leur ont faict, les prians de continuer. » Mais la Seigneurie, voulant savoir si elle en avait été pour ses débours, décida que les jeunes gens seraient examinés par le recteur et les régents pour savoir comment ils avaient profité et de quelles lectures ils étaient capables. Le 30, le recteur du collège, Sp. Colladon, ministre, rendit son arrêt. Il les avait examinés avec M. de Bèze, et leur avait donné des compositions à faire. « Ilz trouvent qu'ilz ont assez mal profité et que led. Monet, qui estoit là des leçons publiques, n'en est capable, mays sont d'advis qu'il alle à la seconde classe, et les aultres

¹ Georges Keller, de Zurich, médecin, professeur de physique et de mathématiques en 1565, mourut en 1603.

trois moindres comme Gringalet, Grillon et Blandin soient de la troisième classe. Arresté qu'on se tient à leur avis et que led. Monet soit encor receu à l'hospital avec remontrances tant à luy que ès aultres de ce qu'ilz n'ont profité. »

C'était aboutir à un fiasco, aussi je ne sache pas qu'on ait recommencé une tentative de ce genre. Il faut avouer, à la décharge de ces jeunes gens, que l'idée était fâcheuse de les envoyer dans la Suisse allemande où l'on n'a jamais aimé dans les familles que parler le patois et où l'oreille n'avait guère l'occasion de se former au pur langage. On connaît au reste le peu d'aptitudes naturelles de la race néo-latine pour la langue germanique, et nos écoliers d'aujourd'hui n'ont souvent pas beaucoup plus de sympathie que leurs devanciers pour l'idiome germanique.

Quelques mots maintenant sur ces jeunes garçons qui devaient tous être nés aux environs de 1545.

Étienne Gros, fils de Jean Gros qui était guet de la Seigneurie et mourut de peste en 1568, fut très probablement celui qui devint pasteur à Vandœuvres en 1571, puis à Jussy, et enfin à la ville en 1615. Il semble qu'il ne donna plus de sujets de mécontentement, car deux mois à peine après son retour de Zurich, le Conseil lui accordait les fins de sa requête qui était « de lui faire aumosne de plusieurs livres dont il a affaire pour parachever son estude, affin de servir à l'advenir plus commodément à Messieurs. »

Claude de la Maisonneuve, fils du syndic Claude, entra dans le CC. en 1572, se maria avec Jeanne Dentand et n'eut pas de postérité.

Étienne Gay, fils de Domaine Gay, officier soit guet de Messieurs, fut orphelin de bonne heure, car son père mourut en 1555. Je n'ai pas rencontré d'autres renseignements sur lui.

Jean Blandin était fils et petit-fils de membres du CC et d'une famille originaire de Veyrier. Il n'a pas laissé de traces.

Zacharie Monet était fils de Rod Monet qui avait été hôte de l'*Excharguier*¹, puis en 1545 secrétaire du droit. Il était probablement fils d'Amed Monet, de Saint-Germain de Joux, près

¹ C'est-à-dire du guet. Cette hôtellerie se trouvait dans la rue de la Pélisserie.

Nantua, reçu bourgeois en 1509. Sp. Zacharie fut régent de cinquième en 1572, de quatrième en 1595, et mourut le 29 mars 1606 après avoir fait un testament intéressant huit jours auparavant. Ses fils et petits-fils furent aussi régents. Il avait épousé la fille d'un orfèvre de Clermont en Auvergne, Jean Bonichon Godon.

Abraham Grillon était fils de Guillaume Grillon, de Commugny, reçu bourgeois en 1546.

Enfin *Jean Gringalet*, fils de Jean-Louis, fut du CC et devint maître de la Monnaie.

L. DUFOUR-VERNES.
